



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AOUT 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 août 2018.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Jean-Yves BOUCHUUT, Pascale PIECHON, Jean-Paul THORAL, Christèle CROZIER, François ISOREZ, Michel JOYAUX, Andrée ZUPPETTI, Sylvianne MARDUEL, Eric CARRA, Valérie SALIGNAT, Audrey STANIS

Secrétaire : Pascale PIECHON

Absent : Franck GREGOIRE

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la séance du 26 juin 2018
- Décision modificative n°3
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du MIMO
- Mise en place d'une commission de contrôle – listes électorales
- Mise en place du PIG 3
- Compte-rendu des commissions
- Compte-rendu COPAMO
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 JUIN 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire expose :

- Des dégradations ont été constatées sur des chaussées suite à l'intervention d'entreprises. Celles-ci n'ayant pas fait les travaux de remise en état dans les délais impartis, la commune a fait réaliser les travaux à leurs frais par d'autres sociétés. Il convient d'ouvrir les crédits correspondant en dépenses et en recettes



- L'appartement appartenant à la commune situé 22 rue des Canuts nécessite une remise en état avant réouverture à la location.
- La commune a signé une convention avec Veolia pour la vérification des poteaux incendie situés sur le territoire du MIMO.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Objet	Augmentation de crédit	Compte	Objet	Augmentation de crédit
6718	Charges exceptionnelles	1 500 €	7788	Recettes exceptionnelles	1 500 €
615228	Réparations autres bâtiments	5 800 €	73224	fonds départemental droits de mutation à titre onéreux	7 500 €
611	Vérification poteau incendie par Veolia	1 700 €			
TOTAL		9 000 €	TOTAL		9 000 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE la décision modificative n°3.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE MILLERY MORNANT
--

Jean-Yves BOUCHUT donne lecture du RPQS 2017 du Syndicat Intercommunal des eaux de Millery Mornant.

Les membres du conseil municipal sont invités à prendre connaissance de ce rapport.

Nombre d'abonnés :	11 643 abonnements (26 033 hab) au 31/12/2017
Volume produit :	1 278 937 m ³
Volume importé :	248 424 m ³
Volume vendu en gros :	34 110 m ³
Volume vendu aux abonnés :	1 242 436 m ³
Volume de fuite :	191 569 m ³
Evolution du prix facturé aux abonnés :	-1,07%
Taux de conformité bactériologique :	100%
Taux de conformité physico chimique :	100%
Taux de renouvellement du réseau :	1,18

LE CONSEIL MUNICIPAL a pris connaissance de ce rapport.



MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE CONTROLE – LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire expose le fait que les modalités d'inscription sur les listes électorales vont changer à compter du 1^{er} janvier 2019. Les principales modifications seront :

- Mise en place d'un répertoire électoral unique tenu par l'INSEE
- Liste par commune et non plus par bureau de vote
- Possibilité pour les citoyens de s'inscrire sur la liste électorale toute l'année
- possibilité de s'inscrire jusqu'à quelques semaines avant un scrutin en pouvant y participer
- acceptation ou refus d'inscription ou radiation par le Maire avec contrôle a posteriori d'une commission

La commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal nommé par le Préfet sur candidature des conseillers municipaux, d'un délégué désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Monsieur le Maire demande qui, parmi les conseillers municipaux, souhaiterait participer à cette commission de contrôle.

Les conseillers municipaux intéressés pour être candidats à cette Commission de contrôle sont :

- Pascale PIECHON
- Jean-Paul THORAL
- François ISOREZ

MISE EN PLACE DU PIG 3

Monsieur le Maire expose que la COPAMO s'est engagée depuis 2008 à apporter aux habitants des solutions de logements diversifiées et financièrement accessibles pour permettre un parcours résidentiel complet. Cet engagement est notamment inscrit dans le PLH (plan local de l'habitat).

Le deuxième PLH vient de faire l'objet d'un bilan intermédiaire. Il en ressort que les :

- Les objectifs intermédiaires de production globale de logements neufs sont atteints à 92% (44% de logement individuel, 32% de logements collectifs, 25% de logements groupés)
- Les objectifs intermédiaires de production de logements locatifs sociaux sont atteints à hauteur de 94%.

Dans le cas de Rontalon, l'objectif de création de logements 2014-2019 est de 54 logements et 9 ont effectivement été réalisés à ce jour.

Dans le cadre de la politique en faveur de l'amélioration de l'habitat privé, la COPAMO a engagé une réflexion sur l'avenir du PIG (programme d'intérêt général). Deux axes se sont dégagés :

- Actions ciblées sur les centres-villages visant à inciter les propriétaires à louer leur logement à un prix abordable ou à le vendre pour permettre à de nouveaux ménages d'accéder à la propriété
- Encourager les propriétaires occupants à rénover leurs logements de façon qualitative afin de prévenir la dégradation et la vacance du parc privé de logement.

Monsieur le Maire rappelle que dans ce cadre, la commune de Rontalon a voté le 04/09/2017 l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de deux ans.

La COPAMO propose aux communes de participer également à l'encouragement des propriétaires comme suit :



		Type d'aide	Participation COPAMO proposée	Participation commune proposée
Axe 1	Propriétaires bailleurs	Prime pour un loyer maîtrisé	50 € / m ² plafond de 80 m ²	25 € / m ² plafond de 80 m ²
		Prime pour rénovation énergétique	1 600 €	1 600 €
		Prime sortie de vacance	1 000 €	1 000 €
	Aide à l'accession		5 500 €	2 500 €
Axe 2	Propriétaires occupants	Rénovation énergétique	1 500 €	20% du montant des travaux Plafond de travaux : 20 000 € HT
		Adaptation à la perte de mobilité	20% du montant des travaux Plafond de l'aide : 3 000 €	20% du montant des travaux Plafond de travaux : 20 000 € HT
		Rénovation des logements très dégradés	∅	20% du montant des travaux Plafond des travaux entre 50 000 et 20 000 € HT selon l'état de dégradation du logement

La COPAMO propose une enveloppe financière maximale en fonction des besoins repérés :

	Type d'aide	Objectifs estimés	Enveloppe communale maximale
Axe 1	Propriétaire bailleur	1	4 100 €
	Aide à l'accession	2	5 000 €
Axe 2	Rénovation énergétique	5	27 600 €
	Adaptation à la perte de mobilité	2	
	Rénovation de logements très dégradés	1	
	Total pour 3 ans	11	36 700 €
	Total / an		12 233 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de réfléchir à ces propositions pour une nouvelle étude lors d'un prochain conseil municipal.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Conseil municipal d'enfants

Le Conseil municipal d'enfants remettra un chèque à l'APPEL correspondant aux gains générés lors du marché du 3 juin 2018 en présence de la presse.



Voirie

- Les travaux de la deuxième tranche de la Rue des Canuts seront terminés le 03 septembre 2018 pour permettre le passage du ramassage scolaire. Les impasses seront traitées ensuite.
- L'abri bus de l'arrêt le Rantonnet a été déposé par le Département qui a demandé à son prestataire qu'un nouveau soit posé pour la rentrée.
- Audrey STANIS signale qu'il faudrait mettre du remblai au chemin du Plat.
- Des problèmes d'écoulement des eaux de pluie ont été signalés à la Tuilière.
- De l'ambrosie est signalée sur des terrains privés.

QUESTIONS DIVERSES

Jumelage et fête de la bière

Une réunion de présentation du week-end des 5 et 6 octobre combinant les 20 ans du jumelage entre la COPAMO et Pliezhausen et les 15 ans de la Soyeuse aura lieu le mercredi 29 août 2018 à 20h20 à la maison des Alanqués.

Une invitation commune avec le Comité de Jumelage et la COPAMO sera réalisée.

Inaugurations

L'inauguration de la Rue des Canuts, des travaux de la mairie, des travaux de rénovation de l'ancienne poste et du skate park aura lieu le dimanche 21 octobre 2018 à 11h00.

Démission

Sylvianne MARDUEL donne sa démission du conseil municipal.

Développement durable

Michel JOYAUX expose la candidature de la commune au label national « zéro phyto » proposé par FREDON (fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles). Une réunion avec FREDON aura lieu le 11 septembre 2018 à 11h00 au cours de laquelle Christian FROMONT, Michel JOYEUX, Jean-Paul THORAL, Valérie SALIGNAT et les agents des services techniques présenteront le dossier de candidature de la commune.

Les panneaux « communes sans pesticide » portent à confusion, certains pensant qu'il ne s'agit pas uniquement des espaces publics communaux.

Développement durable

La proposition d'acquisition du fonds de commerce est en cours de négociation. La commune est en attente de la liste du matériel qui restera après la vente pour pouvoir faire une offre d'achat complète.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22h31.